

12 / COHÉSION - JEUNES

Parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans (obligation de formation)

OB
JEC
TIF

S'assurer que tous les jeunes jusqu'à 18 ans bénéficie d'une solution d'accompagnement ou de formation

Description de la mesure

Chaque mineur identifié comme ne respectant pas l'obligation de formation se verra proposer une solution en fonction de ses besoins et de son projet professionnel : retour en formation, service civique, parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Le suivi de l'obligation de formation sera mis en œuvre par les missions locales, le réseau de lutte contre le décrochage scolaire, les régions et les autres acteurs de l'insertion tels que l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, les écoles de la deuxième chance...

L'offre d'accompagnement sera enrichie d'un programme spécifique pour les mineurs alliant une offre d'hébergement, un travail sur les «soft skills», une découverte des métiers et un accompagnement social. Cet accompagnement sera mis en place à titre expérimental par l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.



Pilote : État



Financement national : 245 M €



Partenaires : missions locales, réseau de lutte contre le décrochage scolaire, Conseil régional, Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, écoles de la Deuxième chance...



Calendrier : mise en œuvre à l'automne 2020



Démarches

Contacter la mission locale.

INFORMATIONS

- Informations : oc.pole3e@direccte.gouv.fr - www.occitanie.directe.gouv.fr
- Sur le site mission locale : unml.info/accueil.html
- Sur le site afpa : <https://www.afpa.fr/>